

FINANCER UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL CENTRÉ SUR L'ODD 8

Revendications syndicales pour le Forum sur le financement du développement 2022

La Décennie d'action pour les ODD a débuté dans un contexte de crises multiples. Dans le même temps, plus de deux ans après son déclenchement, la pandémie de COVID-19 est encore loin d'être derrière nous et son coût humain est colossal. Le monde a perdu l'équivalent de 255 millions d'emplois à temps plein en 2020, 130 millions d'autres emplois sont passés à la trappe ou ont été menacés en 2021 et le chômage devrait toucher 207 millions de personnes en 2022¹. Les violations des droits du travail sont en recrudescence partout dans le monde² et quelque deux milliards de travailleurs informels luttent au quotidien pour survivre.

Face à cette situation, les syndicats appellent à l'établissement d'un **nouveau contrat social** pour répondre à six revendications centrales des travailleurs : création d'emplois respectueux du climat et garants d'une transition juste ; socle de protection du travail pour tous les travailleurs ; protection sociale universelle ; salaire minimum de subsistance et équité salariale ; égalité de revenus, de genre et de races ; et système de développement plus inclusif assorti d'un multilatéralisme renouvelé.

Il est absolument indispensable de repenser le contrat social pour nos sociétés. Tout cela est réalisable. **Les ODD nous indiquent la voie à suivre et l'ODD 8 joue un rôle de premier plan dans la relance et le renforcement de la résilience.** Il nous faut des priorités claires en matière de financement, accompagnées de stratégies ambitieuses, afin de pouvoir les mettre en œuvre.

PRIORITÉS SYNDICALES POUR UNE RELANCE CENTRÉE SUR L'ODD 8

- ❖ **INVESTIR DANS DES EMPLOIS DÉCENTS ET RESPECTUEUX DU CLIMAT** – Pour réaliser le plein emploi, comme le prescrit l'ODD 8, **nous devons créer 575 millions de nouveaux emplois dans l'économie formelle d'ici 2030³ et formaliser au moins 1 milliard d'emplois informels. Il importe de prévoir des investissements pour créer des emplois décents et respectueux du climat** dans des secteurs stratégiques tels que les infrastructures durables, les transports et l'agriculture, opérer les transitions énergétiques et de l'industrie lourde et construire des sociétés vivables. Cette transformation requiert des processus de transition juste impliquant les partenaires sociaux. Il est également essentiel de réaliser des investissements publics adéquats dans l'**économie des soins**, pour assurer à la fois la résilience des communautés et l'égalité des genres. Ces investissements contribueraient à formaliser les emplois informels dans ce secteur, à réduire le poids des responsabilités familiales pour les femmes et à faciliter leur participation au marché du travail. En vertu de la Déclaration du centenaire de l'OIT, les stratégies pour la création d'emplois devraient définir un **socle de protection du travail** pour garantir le respect des droits fondamentaux des

¹ OIT, [Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2022](#) (janvier 2022)

² CSI, Indice des droits dans le monde 2021 <https://www.globalrightsindex.org/fr/2021>

³ CSI, [Document d'information : campagne pour des emplois équitables. Créer des emplois: que peuvent faire les gouvernements ?](#) (juin 2021)

travailleurs, ainsi que l'établissement d'un salaire minimum décent, le plafonnement de la durée du temps de travail et l'application de mesures de santé et de sécurité sur les lieux de travail.

- ❖ **PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE** – Les systèmes de protection sociale ont permis d'atténuer les effets de la pandémie dans un grand nombre de pays. Pourtant, **plus de la moitié de la population mondiale ne bénéficie d'aucune protection sociale**⁴ et seulement 30 % de la population active bénéficie d'une couverture complète. La pandémie a également mis à jour de manière flagrante les **écarts entre les hommes et les femmes** en termes de protection sociale⁵ et de sécurité d'emploi.⁶

Placer la protection sociale au centre des réponses apportées par les gouvernements à la crise de la COVID-19 et à d'autres situations de crise permettra de renforcer la résilience, de lutter contre la pauvreté et les inégalités et de jouer un rôle de stabilisateur économique et social pour soutenir la relance et stimuler la croissance. C'est pourquoi les investissements des gouvernements doivent viser en priorité à élargir les **systèmes de protection sociale** afin de parvenir à une couverture universelle, conformément aux normes de l'OIT. Il est essentiel d'établir un **fonds mondial pour la protection sociale** pour pouvoir mobiliser et coordonner les financements internationaux, en vue de promouvoir la création de socles de protection sociale dans les pays les plus pauvres de la planète, où les ressources nationales sont insuffisantes pour en assurer le financement à court terme⁷.

- ❖ **SALAIRE MINIMUM DE SUBSISTANCE ET ÉQUITÉ SALARIALE** – Au cours de ces trente dernières années, le PIB mondial a quadruplé, alors que la part de travail du PIB n'a cessé de diminuer⁸. Conséquence, des millions de travailleurs dans le monde ne gagnent pas assez d'argent pour vivre dignement.

Afin d'assurer leur avantage concurrentiel, bon nombre de pays ont opté pour une stratégie visant à limiter les coûts de la main-d'œuvre en maintenant les barèmes salariaux à des niveaux peu élevés. Toutefois, ce type de stratégie est irrationnel et entraîne des conséquences économiques désastreuses. En revanche, augmenter les salaires au travers d'un salaire minimum vital et d'une prospérité partagée, par le biais de la négociation collective, présente plusieurs avantages sur le plan macroéconomique, entre autres une augmentation de la demande, une croissance plus élevée de la productivité du travail et une accélération des avancées technologiques⁹.

Les politiques salariales doivent être au centre des politiques fiscales : **salaire minimum vital** et négociation collective sont indispensables pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Ces politiques doivent aller de pair avec la promotion de **l'égalité salariale pour un travail de même valeur**, au travers de mesures inclusives sur le marché du travail, de processus de formalisation et d'initiatives pour lutter contre la ségrégation et la discrimination professionnelles¹⁰.

⁴ OIT, [Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022](#) (janvier 2022)

⁵ Selon l'OIT, la couverture sociale des femmes est nettement inférieure à celle des hommes (huit points de pourcentage). OIT, [Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022](#) (janvier 2022).

⁶ Un an après le début de la pandémie, les emplois des femmes ont enregistré une baisse de 4,2 % (54 millions de postes), ceux des hommes une baisse de 3 % (60 millions de postes). Voir : OIT, [Bâtir un avenir plus équitable : les droits des femmes au travail et en milieu de travail au cœur de la reprise post-COVID](#) (2021)

⁷ CSI, [Un fonds mondial pour la protection sociale est possible](#) (juin 2020)

⁸ CSI, [Promouvoir des salaires minima – Le monde a besoin d'une hausse des salaires](#) (juin 2020)

⁹ Ibidem.

¹⁰ Voir : [Rapport de la CSI sur les politiques sociales et économiques : les disparités salariales entre hommes et femmes](#) (août 2018)

STRATÉGIES DE FINANCEMENT POUR TRANSFORMER LES PRIORITÉS EN RÉALITÉ

Les stratégies de financement pour transformer ces priorités en réalité existent bel et bien. Nous avons besoin d'un système multilatéral inclusif et plus efficace, basé sur la prospérité partagée plutôt que sur l'austérité, un renforcement de la coopération au développement avec un allègement de la dette, une réaffectation des DTS, des échanges de liquidités et un soutien financier direct, une fiscalité et des règles commerciales équitables laissant une marge de manœuvre pour les politiques industrielles, assorti de lois en matière de devoir de diligence pour la responsabilité des entreprises et de mesures de lutte contre la corruption.

1) **RENFORCER L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT POUR AMÉLIORER LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT**

– L'aide publique au développement (APD) joue un rôle fondamental dans les processus de relance des pays en développement. Bien que les donateurs de la coopération au développement aient augmenté leurs contributions en 2021 pour atteindre le montant record de 178,9 milliards USD, cette somme représente toutefois moins de la moitié des ressources qui auraient pu être mobilisées si les partenaires du développement avaient respecté l'objectif de 0,7 % du PIB. Nous devons **renforcer et atteindre de toute urgence l'objectif de 0,7 % de l'APD, avec 0,15 à 0,20 % du RNB alloué aux pays les moins avancés.**

D'autre part, **l'APD doit directement servir à soutenir les principales politiques en lien avec l'ODD 8** (création d'emplois, protection sociale, durabilité climatique et résorption des inégalités). Les financements mixtes mobilisés au travers de l'APD doivent servir à promouvoir la création d'emplois décents et à garantir le respect des normes de l'OIT sur base de clauses de sauvegardes sociales et d'un devoir de vigilance renforcé. Les donateurs doivent accroître le financement de la **protection sociale** pour garantir d'ici 2030 l'allocation d'au moins 7 % à la protection sociale et augmenter progressivement ce pourcentage à 14 %, notamment au travers du fonds mondial pour la protection sociale mentionné précédemment. Il est urgent de trouver davantage de ressources pour **financer les initiatives pour le climat et la transition juste**, étant donné que les 100 milliards USD nécessaires chaque année pour financer cet objectif ne sont toujours pas atteints. En réponse à l'invasion russe de l'Ukraine, de nouvelles tendances inquiétantes voient le jour en ce qui concerne les subventions énergétiques et celles des combustibles fossiles. Il importe de mobiliser de nouvelles ressources et d'augmenter le financement plus que nécessaire pour l'adaptation et les pertes et dommages.

2) **LA JUSTICE FISCALE AU TRAVERS DE L'INTRODUCTION D'UN IMPÔT PROGRESSIF ET D'UNE RÉGLEMENTATION MONDIALE**

– La mobilisation des ressources nationales doit être renforcée au travers de la promotion de systèmes de taxation progressive au niveau national, en abandonnant une imposition régressive amenant les pires résultats en termes de PIB, de création d'emplois et de revenus pour les ménages. D'autres mesures pour améliorer la mobilisation des ressources nationales devraient englober des politiques visant à lutter contre l'emploi précaire et à promouvoir la formalisation de l'économie informelle, afin d'améliorer les conditions de travail tout en renforçant la base de financement.

Il convient d'encourager une meilleure gouvernance mondiale de la fiscalité afin de mettre un terme aux inégalités entre les pays et de lutter contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites. Il est urgent d'introduire une réforme multilatérale des régimes fiscaux auxquels sont soumises actuellement les entreprises, en prévoyant notamment un seuil d'imposition minimum de 25 % pour chacune d'entre elles, une transition vers une imposition unitaire basée sur des facteurs de répartition équitables, un impôt sur la fortune ou sur les milliardaires, ainsi qu'une taxe sur les transactions financières.

3) **RENFORCER LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES**

– La création d'emplois décents doit être au centre des stratégies de financement du secteur privé. Agir en faveur de l'emploi décent

nécessite un **cadre réglementaire pour garantir que les investissements respectent les normes de l'OIT, les principes de conduite responsable des entreprises et le devoir de diligence**. Les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme s'avèrent également pertinents lorsqu'il s'agit de **systèmes innovants tels que les financements mixtes** : en l'absence de preuves cohérentes attestant leur valeur ajoutée pour le développement, il est nécessaire de renforcer les mécanismes de responsabilisation et de transparence en imposant des critères d'éligibilité et le respect des normes professionnelles, fiscales et environnementales internationales.

Faciliter l'**accès au financement des MPME** permettra de renforcer leur potentiel de création d'emplois et pourrait contribuer à la formalisation de l'économie informelle, s'il s'accompagne d'incitants adéquats et de mesures de mise en œuvre.

Compte tenu de l'instabilité géopolitique et de la hausse prévue des taux d'intérêt, les **banques publiques de développement** ont un rôle spécifique à jouer¹¹. Les banques publiques de développement doivent faciliter l'accès aux prêts à conditions préférentielles pour les investissements publics dans la santé, l'éducation et la protection sociale ayant pour but de soutenir les services publics.

- 4) **ALLÈGEMENT, RESTRUCTURATION ET ANNULATION DE LA DETTE** – La crise de la COVID-19 a fait exploser les niveaux de la dette mondiale et exposé de nombreux pays au risque d'un surendettement, compromettant ainsi les investissements indispensables aux plans de relance.

Une extension de l'**allègement de la dette** devrait être accordée aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables, tandis que ceux d'entre eux en situation de surendettement devraient bénéficier d'une **restructuration ou d'une annulation de la dette**. Ces mesures devraient favoriser des investissements pour une reprise en ligne avec l'ODD 8 qui puisse contribuer à la création d'emplois et à des politiques redistributives.

Avec la fin de l'Initiative de suspension du service de la dette du G20, le **Cadre commun du G20 pour les traitements de dettes** constitue une avancée positive. Ce cadre doit cependant être amélioré et étendu aux autres pays fortement endettés, qui en ont cruellement besoin. Au-delà de ce cadre commun, les solutions durables devraient s'orienter vers un **processus multilatéral permanent pour s'attaquer au problème de la dette souveraine** et assurer la participation de créanciers privés à la restructuration de la dette. L'allègement de la dette multilatérale doit être élargi parallèlement à une réforme fiscale mondiale, afin de garantir la possibilité d'investir dans la relance et d'éviter le piège de la dette, tout en créant un espace fiscal pour investir dans les ODD.

- 5) **OBJECTIFS AMBITIEUX POUR LA RÉAFFECTATION DES DROITS DE TIRAGES SPÉCIAUX** – La CSI salue les progrès réalisés en faveur de la création d'un fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité, destiné à rediriger les droits de tirages spéciaux (DTS) alloués aux pays à revenu élevé possédant déjà des réserves suffisantes. L'objectif minimum devrait consister à réorienter 100 milliards USD en DTS vers les fonds fiduciaires du FMI et les banques multilatérales de développement. Le fonds fiduciaire indique une avancée vers une reconnaissance de la **nécessité de mettre en place des mesures transformatrices** pour anticiper et atténuer les bouleversements liés au climat, à la santé, à la numérisation et à d'autres problématiques. Le FMI doit être réformé pour mieux contribuer à la transformation et apporter des réponses plus efficaces à la crise, en évitant les erreurs du passé qui ont affaibli les institutions du marché du travail¹². La communauté mondiale n'a pas pris suffisamment de mesures pour aider les pays à revenu intermédiaire et les

¹¹ CSI, [Financing a just and sustainable recovery in developing countries](#), (octobre 2020)

¹² Groupement Global Unions, [Travail décent, négociation collective et protection sociale universelle : le FMI et la Banque mondiale à la croisée des chemins](#) (mars 2022)

CSI, [Reforming the IMF for a resilient recovery](#), (mars 2021)



États insulaires vulnérables durant la pandémie, ni pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter. Raison pour laquelle nous accueillons favorablement l'extension des critères d'éligibilité du fonds fiduciaire proposé. Toutefois, l'accès à ce fonds ne peut être lié à l'existence d'un programme traditionnel du FMI, car cela irait à l'encontre de son intention proactive.

- 6) **RÉFORMER LE SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL** – Après plusieurs décennies de mouvements de capitaux non réglementés et de libéralisation des marchés, le système commercial mondial a fortement accentué les inégalités et l'injustice sociale. **L'OMC doit être réformée afin d'encourager le développement, la durabilité et le respect des droits humains.** Par exemple, la mise en œuvre du Programme de Doha pour le développement et l'actualisation de l'Accord sur l'agriculture contribueraient à la réalisation des ODD. Abandonner les programmes de commerce en ligne et les mesures de réglementation nationales favorables aux entreprises permettrait aux gouvernements de disposer d'une plus grande marge de manœuvre pour rencontrer leurs objectifs de développement.

Intégrer les droits humains à la mission essentielle de l'OMC contribuerait à lutter contre la persistance des inégalités et des déséquilibres. La réforme de l'OMC devrait prévoir l'établissement de normes sociales et environnementales et exiger que toutes les multinationales et tous les intervenants commerciaux respectent les droits humains et appliquent obligatoirement leur devoir de diligence. Concernant la pandémie, la communauté syndicale mondiale demande une dérogation à l'ADPIC ambitieuse, offrant un accès universel et égalitaire à la vaccination et favorisant la redevabilité des industries pharmaceutiques.

GOVERNANCE DE LA RELANCE FINANCIÈRE

Notre réussite dépendra de la gouvernance de la relance financière mondiale. **Il nous faut un système multilatéral inclusif auquel participent les partenaires sociaux aux niveaux mondial et national.** Pour l'heure, l'impératif moral de la gouvernance mondiale est de garantir un **accès universel aux vaccins contre la COVID-19**, en mettant à disposition un financement pour augmenter leur production, en veillant à leur répartition équitable entre les pays et à leur déploiement égalitaire et en levant les barrières liées à la propriété intellectuelle.

Le monde a besoin d'un nouveau paradigme pour financer des modèles sociétaux et économiques inclusifs et cela demande des engagements de la part de toutes les forces économiques, sociales et politiques. Nous applaudissons le secrétaire général des Nations unies pour le lancement de **l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale, où il demande que les plans de relance accordent une place centrale à la création d'emplois décents et à la protection sociale universelle.** Ces priorités sont également au cœur des revendications syndicales. La CSI travaillera assidûment avec l'OIT pour faire de cet Accélérateur une réalité au niveau national.

Reconstruire mieux ne suffit pas. Les ODD nous invitent plutôt à reconstruire différemment, équitablement et durablement. Comme le souligne le secrétaire général des Nations unies : « l'humanité doit choisir : le délitement ou le sursaut salutaire »¹³. Les syndicats sont prêts à s'engager par l'entremise du dialogue social pour ouvrir la voie vers la résilience mondiale.

¹³ Rapport du secrétaire général des Nations unies « [Notre programme commun](#) »